



Règlements de la Municipalité de Rigaud

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 272-06-2015

Règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme 272-2010, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier le plan numéro 7 « Plan des affectations du sol et des densités d'occupation (L'agglomération) » afin de revoir la largeur d'un parc en rive dans une aire d'affectation (Ev) Parc et espace vert ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de Rigaud et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique sera tenue le 4 mai 2015, et qu'un avis public paraîtra à cet effet le 18 avril 2015 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Hans Gruenwald Jr., maire, à une séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2015 ;

En conséquence,

Il est proposé par André Boucher et unanimement résolu

Que le règlement numéro 272-06-2015 soit adopté, et qu'il est statué, ordonné et décrété, par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le plan numéro 7 « Plan des affectations du sol et des densités d'occupation (L'agglomération) » du règlement du plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé, est modifié :

- afin que la largeur du parc en rive qui se trouve dans une aire d'affectation publique (Ev) ait une largeur minimale de 15 mètres, le tout tel qu'il apparaît à l'annexe A jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

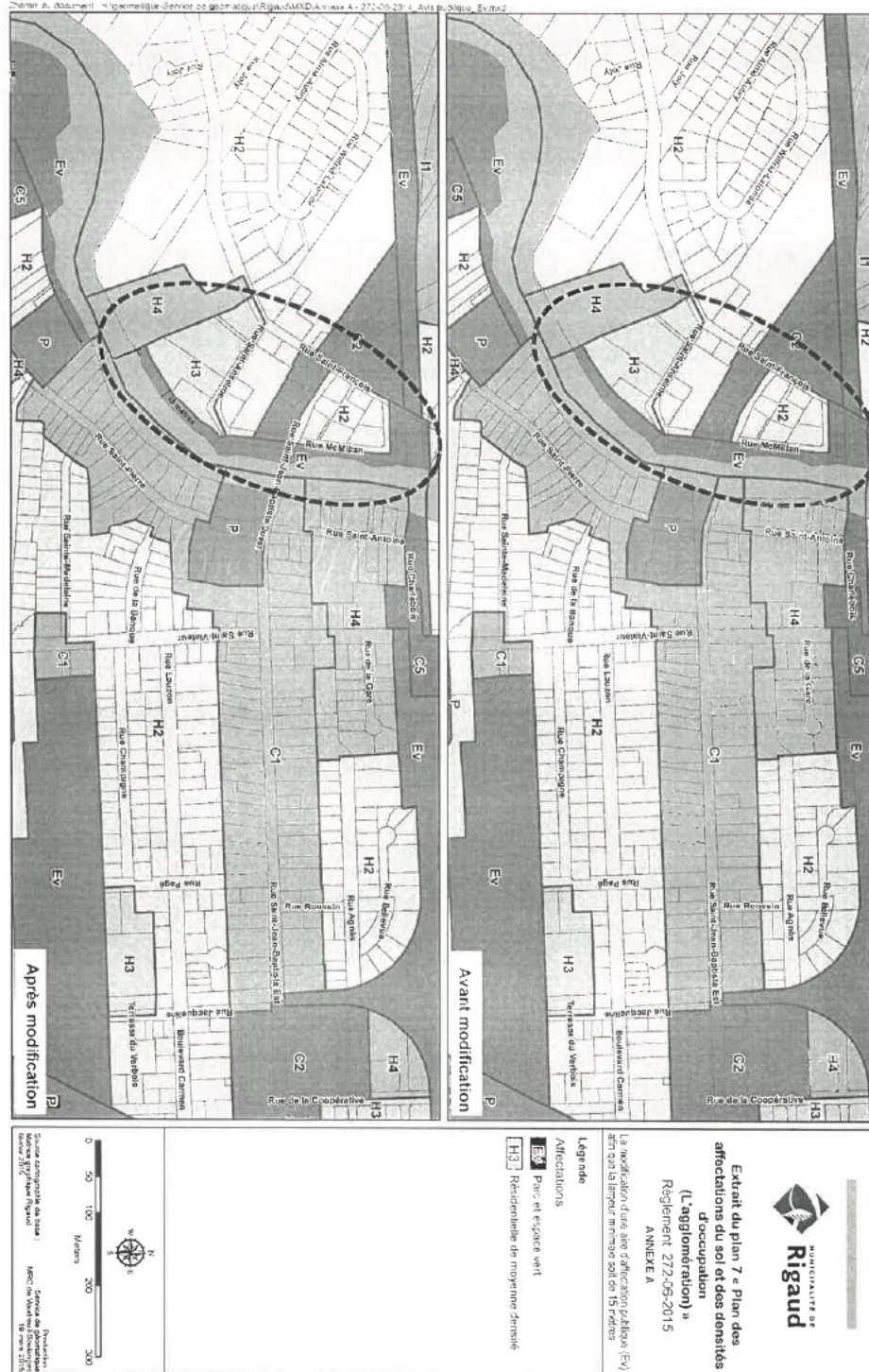
Règlement adopté à la séance ordinaire du 8 juin 2015.

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière



ANNEXE « A »





CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière, résidant dans la Municipalité de Rigaud, déclare solennellement que l'avis public concernant le présent règlement a été publié en l'affichant à l'hôtel de ville, le 23 juin 2015, entre 10 h et 12 h, et en le publiant dans le journal Première Édition le 27 juin 2015 de même que dans le site Internet de la Municipalité le 25 juin 2015.

En foi de quoi je donne ce certificat à Rigaud,
ce 6 juillet 2015.

Certifié copie conforme

Hélène Therrien, OMA
greffière

- Projet de règlement : 13 avril 2015
- Transmission à la MRC : 16 avril 2015
- Avis de l'assemblée de consultation publique : 14 avril 2015
- Affichage + site Internet : 14 avril 2015
- Publication : 18 avril 2015
- Certificat de publication : 20 avril 2015
- Analyse de conformité de la MRC : 20 mai 2015
- Assemblée de consultation publique : 4 mai 2015
- Avis de motion : 11 mai 2015
- Adoption du règlement : 8 juin 2015
- Demande à la MRC pour certificat de conformité : 10 juin 2015
- Certificat de conformité de la MRC : 19 juin 2015
- Avis de l'entrée en vigueur : 23 juin 2015
- Affichage + site Internet : 25 juin 2015
- Publication : 27 juin 2015
- Certificat de publication : 6 juillet 2015
- Entrée en vigueur : 19 juin 2015